Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 30 (1892)

Heft: 30

Artikel: Fête fédérale des officiers

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . 4 fr. 50 six mois . 2 fr. 50 Etranger: un an . 7 fr. 20 On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monner, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er octobre.

Fête fédérale des officiers.

A l'occasion de la Fête fédérale des officiers, qui aura lieu prochainement à Genève, nous pensons intéresser nos ecteurs en leur donnant quelques déails sur son origine.

Déjà, en avril 1780, une société miliaire fut créée à Olten, sous le nom de sciété militaire helvétique, qui eut des éunions à Zursée jusqu'en 1787, et deuis lors à Aarau.

En 1792, cette société présenta un ménoire à la Diète, dans lequel elle recomnandait une plus grande uniformité dans s troupes suisses en ce qui concerne s manœuvres, la solde, les unités tacques, le calibre, etc.

Les événements qui suivirent mirent maux travaux de la Société, qui ne se funit plus. Dans le siècle actuel, une te des officiers suisses eut lieu à Lanenthal, en 1822, fête dont on célébra anniversaire de vingt ans à la fête de ausanne en 1842, et de quarante ans à afête de Berne de 1862.

Malgré ces fêtes, il n'existait en 1830 more aucune société militaire des offisers suisses, et ce ne fut qu'en novembre 33 que la Société actuelle fut fondée à l'interthour par des officiers zurichois thurgoviens. Peu à peu, des officiers autres cantons se firent admettre dans société, qui prit un caractère plus géral et devint un lieu et un point de mion entre tous les officiers de la sisse. Depuis lors elle se réunit réguirement tous les quatre ans.

le colonel d'Affry et Napoléon.

Souvenir historique.

Lorsque Napoléon Ier s'échappa de l'île Elbe et rentra en France aux acclamalle si de l'armée, celle-ci passa en mare partie du camp des Bourbons dans si de l'empereur. Presque seuls, les siments suisses, entr'autres celui que mandait Charles d'Affry, de Frireg, un des héros de la Bérésina, réur, dirent à l'entraînement général et dererent fidèles au serment prêté à
ris XVIII, en 1814, lors de la restaulion.

le 21 mars 1815, Napoléon, qui venait

de rentrer au Tuileries, fait savoir au colonel d'Affry qu'il passera le lendemain la revue de son régiment.

— Je ferai mon devoir, répond le brave colonel.

Aussitôt il rassemble son régiment, lui fait part de l'ordre qu'il vient de recevoir, et l'invite à lui dire avec confiance quelle conduite il doit tenir.

— Celle que prescrit le devoir, répondent d'un cri unanime officiers et soldats.

Le 22 mars, les Suisses n'étaient pas dans les rangs à la revue.

Napoléon envoie un aide-de-camp au colonel, en lui intimant l'ordre de se rendre sans délai sur la place du Carrousel; à quoi le comte d'Affry répond avec sang-froid qu'il ne reconnaît que les ordres du roi de France.

Après la revue, l'empereur le mande au château. Il s'y rend. Arrivé dans la salle des maréchaux, il trouve deux officiers qui lui demandent son épée. D'Affry la tire, mais, la plaçant sous son bras, recule de deux pas:

— Que le plus hardi de vous deux vienne la prendre! dit-il.

Etonnés, les officiers n'insistent pas, et laissent passer le colonel qui est introduit devant Napoléon, alors entouré d'un nombreux état-major.

- Pourquoi avez-vous désobéi à mes ordres? demande-t-il d'un ton impérieux.
- Parce que, répond le colonel des Suisses, je ne reçois d'ordres que du roi ou des cantons.
 - Savez-vous à qui vous parlez?
 - Oui, je parle au général Bonaparte.
- Vous parlez à l'empereur des Français, et à ce titre, je vous ordonne de vous rendre à la place du Carrousel avec votre régiment que je veux voir défiler
- Général, j'ai eu l'honneur de vous répondre que je ne recevrai d'ordre que du roi, à qui j'ai prêté serment.
- Vous m'avez prêté le même serment, il y a cinq ans.
- Vous m'en avez affranchi par votre
 - Je saurai vous en faire souvenir.
- Vous aurez la bonté de vous rappeler, en même temps, que j'appartiens aux cantons.
 - Je les réduirai.

- On ne réduit pas aisément trois cent mille hommes résolus à perdre la vie plutôt que la liberté.
- Cependant vous fûtes asservis par l'Autriche.
- Et nous fûmes délivrés par Guillaume-Tell.
- C'est assez! cria Napoléon au paroxysme de la colère.

Tous les témoins de cette scène s'attendaient à ce que le colonel d'Affry serait arrêté au sortir du château; mais soit que la noblesse, la fierté de son langage eût impressionné l'empereur, si peu habitué à se voir résister en face, soit que le revenant d'Elbe sentit le besoin de ne pas surexciter les esprits par des rigueurs, le comte d'Affry resta libre et se retira sans être inquiété.

A propos de la fête du 14 juillet.

Tous les journaux nous ont entretenu cette semaine de la fête du 14 juillet, célébrée à Paris et dans tous les centres populeux de la France. On sait qu'à l'occasion de ce célèbre anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), la *Marseillaise* est chantée ou déclamée dans les théâtres de Paris, aux acclamations enthousiastes des spectateurs debout.

Cette solennité ne peut cependant pas être comparée à ce qu'elle fut le 20 octobre 1792. C'était pour ainsi dire une apothéose de la Patrie.

La Marseillaise fut exécutée à l'Opéra avec la musique de Gossec et la mise en scène de Gardel, dont les ballets obtinrent de vifs succès.

Au lever du rideau, une foule de soldats, de femmes, d'enfants, de vieillards accouraient à l'appel des clairons. On se préparait au combat. Soudain toutes les bouches entonnaient la *Marseillaise*.

Des groupes variés se formaient après chaque strophe. La dernière: Amour sacré de la patrie! était chantée lentement, à demi-voix, par les femmes seules, sur le ton de la prière. Sur la scène, tous les acteurs étaient à genoux devant la Liberté, représentée par la belle Mile Maillart. Les chevaux eux-mêmes, rangés en bataille des deux côtés de la rampe, courbaient la tête, tandis que les cavaliers saluaient avec les armes et les